

C'est donc à la propagation des lumières, qu'est dû ce changement dans la manière de penser; c'est donc à l'éducation que les peuples doivent leur bonheur. Les gouvernemens leur soutien, les lois leur exécution! Toutes personnes donc qui sont assez simples pour prétendre que le bonheur des peuples consiste dans l'ignorance, ne sont pas faites pour notre gouvernement, elles ne sont pas dignes d'être Canadiennes, les Canadiennes ne devant leur véritable bonheur politique depuis quelques années, qu'à l'instruction que leur ont donnée des amis de leur Constitution, de leur pays, de leurs lois, des ennemis du pouvoir arbitraire et de l'obéissance passive.

Si vous jugez mes observations dignes d'insertion, en leur donnant place, dans votre feuille, vous obligerez
UN CANADIEN.

L'ARGUS.

TROIS-RIVIERES:
MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE, 1826.

CE que nous avons prévu, ce que nous avions prédit, ce que nous nous n'annoncions que parce que nous en étions certains, est arrivé; non seulement nos adversaires sont vaincus, mais ils s'avouent terrassés, par leur silence fidèle interprète de leurs sentimens pusillanimes.

A présent laissant par pitié, des gens dont nous n'avons parlé que pour condescendre à leur manière rétrécie de voir les choses, disons un mot des grandes vérités Canadiennes.

N'est il pas pitoyable d'entendre les FAMILIERS de l'anti-indépendance, taxer d'éloyauté celui qui regarde la langue anglaise comme étrangère à son pays? Parce que disent ils, c'est la langue du Souverain! A cela nous répondons qu'une telle assertion est une fausseté qui prend sa source dans la haine invétérée et jurée *ad aeras*, du parti anti Canadien. Nous soutenons que la langue française est la seule langue du Souverain quant à nous; parce que le Souverain lui même en nous en garantissant l'usage par ses Actes Royaux, l'a attachée à son caractère sacré, et par là n'est censé parler que la langue française quand il s'adresse à nous. Qu'avons nous donc à faire pour repousser les impositions d'une astucieuse tyrannie? Interdire à nos lycées toute énonciation dans une langue que nous aurions reçue comme un bienfait, mais que nous devons repousser puisque son introduction forcée attaquerait les fondemens de notre liberté.

IL n'est pas moins ridicule de lire un écrit signé *Juvenis*, où l'on reproche aux Canadiens, leurs privilèges d'être qualifiés pour la marine et l'armée. Ne faut il pas avoir toute la bassesse d'âme possible, pour nous reprocher, ce qui n'est que nominal? car un Canadien se morfondrait vingt ans à demander une place dans ces deux grands corps de l'état, il n'en serait pas plus avancé à la fin, et rien moins que la recommandation du gouverneur en chef lui même, ne pourrait le faire réussir; c'est alors qu'on se garde bien de nous reprocher ces privilèges, il est plus convenable à nos ennemis de nous les nier, ils le font.

Mais ce qui est encore bien plus ridicule, et bien plus absurde que tout cela, c'est cette phrase bannale de ces personnages *transmarins* comme disait C. D'E. *he is very clever for a Canadian*, "il a bien de l'esprit pour un Canadien!" De quel droit et par quelles raisons tiennent-ils cet étrange propos? C'est probablement la misse des idées qui les fait émigrer dans nos paisibles bois pour être de quelque service à une horde de sauvages qui ne peuvent se passer de leurs talens, pour s'approprier leurs especes! Nommons pourtant quelques uns de nos hommes de talens, faisons quelques petites comparaisons. Elles seront précédées par une assertion scandaleuse pour Messieurs les Ecossais, honnnes gens qui excellent par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes.

Le Mr. Moquin célèbre en son pays seulement, fut un argumentateur qui n'eut point de supérieur au monde, parce qu'il ne pouvait être surpassé. Qui égalera Mr. Valières pour le talent de la raillerie? Que ce savant Professeur de Droit de l'Institution Royale, qui n'a pas encore déployé ses talens, vienne se mesurer avec Mr. Plamondon notre Jurisconsulte,

et il verra qu'un Canadien d'origine française est plus redoutable qu'il ne le pense. Enfin, le temps a déjà fait voir que dans l'arène politique, nous avons en Canada, des hommes qui n'auront de supérieurs qu'en titres et en opulence.

A présent nous prions le parti anti-Canadien de nous donner la liste de leurs grands hommes à talens, et nous répondons *εξ-αυαυτο*, qu'ils en ont trois, peut-être quatre. Encore sont ils à l'exception de deux, tous de différentes nations, (nous ne prenons pas de jugement, nous sommes trop jeune pour le faire, nous ne ne faisons qu'énoncer la voix publique.) Notre comparaison faite, quelle induction en tirera-t-on? N'en déplaise à Messieurs les anti-Canadiens, la voici:—les Canadiens sont de beaucoup supérieurs à eux, et ce dans tous les genres. Qu'on nous permette maintenant d'ajouter et nous avons là dessus le témoignage des premiers hommes, que le peuple Canadien n'en cède à aucun autre en talens. Si Messieurs les anti-Canadiens n'en veulent pas convenir, ils en seront quittes pour leur opinion qui ne fera rien à la question.

Aux Abonnés.

Pénétrés des sentimens les plus vifs de la gratitude qu'à fait naître en nous le support généreux que vous avez bien voulu accorder à notre feuille, nous ne pouvons mieux couronner la belle œuvre que votre encouragement nous a fait consommer en son entier, qu'en vous priant d'agréer nos remerciemens au nom de la cause que la plupart d'entre vous avez soutenue.

Aux Vrais Canadiens des Trois-Rivières.

PERMETTEZ, Messieurs, que votre compatriote vous adresse un mot, en terminant les travaux qu'il a cru devoir consacrer à la cause la plus juste qui fut jamais.

Animés par ce vif intérêt que nous prenons à votre destinée, nous avons senti l'importance de chercher un moyen de vous justifier aux yeux du pays qui vous aurait enveloppés dans le voile qui couvre malheureusement plusieurs des vôtres, s'il n'avait eu que 102 et quelques LOYAUX et VRAIS CANADIENS, n'ont pas mérité le nom dont on se sert pour désigner ceux qui se sont séparés de leurs frères, par mauvaise foi. Une feuille aussi répandue que promettait de l'être L'ARGUS, nous parut le plus sur canal pour vous faire connaître. Nous l'avons mise sur pied, nous l'avons conduite, et si nos faibles talens ne nous ont pas permis de la rendre parfaite, du moins notre zèle nous assure que nous nous sommes assez montrés l'ami des Canadiens, pour mériter leur indulgence à cet égard. Nous avons toutes fois réussi à faire ressortir vos beaux sentimens, votre conduite franche, votre patriotisme éprouvé, si fortement, que vos adversaires effrayés par le bruit du tonnerre de la vérité, se sont tenus tapis et trouqués pendant longtems, ils craignaient les éclats de la foudre. Cependant rassurés par la folle espérance que le nuage qui portait dans son sein le foudre électrique qui vous animait ne se faisait plus apercevoir que dans le lointain, et qu'il allait bientôt disparaître, ils ont essayé de braver l'orage. Qu'ont-ils fait? ils ont voulu mordre le paratonnerre; mais, Messieurs, ils ont ressenti un nouveau choc, et le fluide électrique leur a si bien ôté la force de se faire entendre, ils se sont tus; ils avouent par leur silence la vérité de tous nos avancés; ils avouent même que l'Editeur et deux ou trois autres, les seuls qu'ils aient attaqués, les ont réduits au silence! Ont-ils justifié leur Candidat? Non, Messieurs, vous le savez, ils ne le pouvaient pas! Ont-ils justifié ceux des Canadiens qui se sont rangés sous leurs drapeaux, par mauvaise foi, par crainte, par espoir et par mille considérations que méprisent les gens d'honneur? Encore bien moins!

CANADIENS, vous n'avez pas vaincu le jour de l'élection, mais l'Argus a été la masse d'Hercule, l'on a voulu la braver, ce n'a été que pour en mieux être écrasé; la vérité s'est montrée, vous êtes les VAINQUEURS!

Encore quelques années, CANADIENS, et vous prouverez que vous êtes tellement éloignés de vouloir tracer des différences que par votre courage, votre persévérance, vous serez triompher la justice des droits communs; l'on ne vous mettra pas le pied sur la gorge, vous serez en tous les égards des Anglais, c'est le désir de votre Souverain qui a fait de nous tous un seul et même peuple. Mais pour cela soutenez vous entre vous; et CANADIENS, vous réussirez.

C'est le vœu sincère de Votre Compatriote.

L'EDITEUR DE L'ARGUS.

AU PUBLIC.

Les trois mois de la publication à laquelle je m'étais engagé sont expirés; et comme il paraît ne rester rien à dire sur le sujet pour lequel l'Argus a été mis sur pied, et particulièrement de la part des Amis de Mr. O. qui n'ont pas prévenus de manière à ne pas en tirer avantage, je vais prendre congé du Public, mais non pas sans lui témoigner les sentimens de ma plus vive reconnaissance,

et particulièrement envers un grand nombre de personnes qui se sont montrées avec tant d'empressement les soutiens de cette feuille. Quant à celles qui ont tous mis en œuvre pour en empêcher l'établissement et pour la dénigrer dans le cours de sa publication, je n'ai rien à leur dire, elles avaient sans doute leurs raisons pour en agir ainsi. Cependant plusieurs Citoyens respectables du parti de Mr. O. qui ne paraissaient pas partager leurs préjugés ont bien voulu s'en montrer les protecteurs en s'y abonnant, et en cela je leur dois des remerciemens, et les prie de croire que s'ils avaient commencé plutôt la discussion dans laquelle ils se sont engagés, leurs écrits auraient eu le même sort qu'ils ont éprouvé depuis, c'est-à-dire qu'ils auraient été publiés sans distinction. Si cependant il reste encore quelque chose d'une conséquence marquée à dire de la part de ceux qui ont pris sur eux la tâche de discuter une matière aussi importante, je prends la liberté de les prévenir que les profits pécuniaires que j'ai retirés de cette feuille, me mettent en état de continuer la publication, non pas de L'ARGUS, mais de L'OMBRE DE L'ARGUS. Je les avertis cependant que cette publication ne sera que de courte durée, car je me propose de mettre sur pied, vers l'ouverture de la prochaine Session, une Gazette Politique et Littéraire, calquée sur le plan des autres Journaux hebdomadaires de cette Province.

L'IMPRIMEUR DE L'ARGUS.

DISTRICT OF MONTREAL. } COURT of King's Bench,
OF } Thursday, the nineteenth
MONTREAL. } October, 1826. Present the

Honorable
Mr. Chief Justice REID,
Mr. Justice FOUCHER,
Mr. Justice PYKE,

Jacques LE BRENE, et ux Pliffs. } It is ordered on

SAMUEL GALE, et alii Defs. } motion of Mr
sel for Samuel Gale, one of the Defendants in this } Scott, of coun-
cause, by and with the consent of the plaintiffs, that } sel for Samuel Gale, one of the Defendants in this
public notice in the English and French language be } cause, by and with the consent of the plaintiffs, that
given in the following newspapers published in this } public notice in the English and French language be
Province, to wit, in the Quebec Gazette published by } given in the following newspapers published in this
authority, and in the Montreal gazette, and in any } Province, to wit, in the Quebec Gazette published by
one of the newspapers in the town of 3-Rivers, to be } authority, and in the Montreal gazette, and in any
inserted three different times in each of the said pa- } one of the newspapers in the town of 3-Rivers, to be
pers, during the vacation after the present term; } inserted three different times in each of the said pa-
that all persons having claims and demands on the es- } pers, during the vacation after the present term;
tate and succession of the late Revd. Pierre Gibert, } that all persons having claims and demands on the es-
or creditors of his said estate & succession: shall and } tate and succession of the late Revd. Pierre Gibert,
do file the same in the office of the Prothonotaries of } or creditors of his said estate & succession: shall and
this Court on or before the twentieth day of January } do file the same in the office of the Prothonotaries of
next to the end that further proceedings may be there- } this Court on or before the twentieth day of January
upon had for finally settling. } next to the end that further proceedings may be there-

(True Copy)

FRASER, LEVESQUE & MONK, P. K. B.
Montreal, 29 November, 1826.

DISTRICT DE MONTREAL. } COUR DU BANC DU ROI.
MONTREAL. } Jeudi, le 19 d'Octobre, 1826.
PRESENTS.—L'Honorable

Mr. le Juge en Chef REID,
Mr. le Juge FOUCHER,
Mr. le Juge PYKE.

Jacques LE BRENE, et ux Demrs. } Il est ordonné

SAMUEL GALE, et alii Defs. } sur motion
Avocat de Samuel Gale, un des Défendeurs en cette } de Mr. Scott,
cause, par avis public, en Anglais et en Français, } Avocat de Samuel Gale, un des Défendeurs en cette
dans les papiers nouvelles suivant publiés dans la Pro- } cause, par avis public, en Anglais et en Français,
vince, savoir, dans la Gazette de Québec, publiée } dans les papiers nouvelles suivant publiés dans la Pro-
par autorité, et dans la Gazette de Montréal, et dans } vince, savoir, dans la Gazette de Québec, publiée
un des papiers publiés dans la Ville des Trois-Rivières, } par autorité, et dans la Gazette de Montréal, et dans
par trois différentes fois, dans chacun des dits } un des papiers publiés dans la Ville des Trois-Rivières,
papiers, durant les actions après le présent terme, } par trois différentes fois, dans chacun des dits
que toute personne ayant des réclamations et deman- } papiers, durant les actions après le présent terme,
des contre les biens et succession de feu Messr. Pierre } que toute personne ayant des réclamations et deman-
Gibert, en son vivant Curé de la Paroisse de St. Mi- } des contre les biens et succession de feu Messr. Pierre
chel d'Yamaska dans le District des Trois-Rivières } Gibert, en son vivant Curé de la Paroisse de St. Mi-
dans les mains de Samuel Gale, comme son fiduciaire } chel d'Yamaska dans le District des Trois-Rivières
et co-légataire (divisee and legatee) soit comme } dans les mains de Samuel Gale, comme son fiduciaire
légataires du dit Messire Pr. Gibert, ou comme cré- } et co-légataire (divisee and legatee) soit comme
anciers des dits biens et succession, aient à les filer } légataires du dit Messire Pr. Gibert, ou comme cré-
au Bureau des Prothonotaires de cette Cour, le ou av- } anciers des dits biens et succession, aient à les filer
ant le Vingt de Janvier prochain, afin qu'il y soit } au Bureau des Prothonotaires de cette Cour, le ou av-
procédé ultérieurement pour ajustement final. } ant le Vingt de Janvier prochain, afin qu'il y soit
(Vraie Copie.) } procédé ultérieurement pour ajustement final.

FRASER, LEVESQUE & MONK,
Montréal, 28 Novembre, 1826. P. B. R.

LE Soussigné, Organiste de la paroisse des Trois-Rivières, prévient les dames et messieurs de cette ville et de environs, qu'il se propose de donner des leçons de Musique dans les branches suivantes, savoir:—Piano, Violon, Guitare, Flûte et Clarinette; et qu'il se transportera chez les Particuliers pour donner leçon ou accorder les instrumens. Il espère par l'attention qu'il portera aux élèves mériter de l'encouragement. Il faut s'adresser à l'Hôtel de Mr. Garceau.

ZEPHIRIN GAUVREAU.

—Le 23 Nov. 1826.